
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 14 décembre 2022, à compter de 19h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Valérie Beurivage Vincent, Messieurs les conseillers, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absences motivées : Mme Mylène Gauthier et M. Ghislain Beauregard

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- Ouverture de la séance, constat de quorum

Ouverture de la séance à 19h00 et constat de quorum, tous reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

2022-12-184

2- LECTURE ET DOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Projet de Règlement n° 333 concernant la Taxation 2023 – Avis de motion et dépôt du projet
- 4- Rémunération du personnel – Année 2023 – Adoption
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

3- PROJET DE RÈGLEMENT N° 333 CONCERNANT LA TAXATION 2023 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

2022-12-185

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 333 concernant le règlement de Taxation 2023 de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement est aussi déposé.

4- REMUNERATION DU PERSONNEL – ANNEE 2023

2022-12-186

CONSIDÉRANT l'indice du coût de la vie ainsi que les prévisions budgétaires de 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'ACCORDER le salaire convenu avec le personnel pour l'année 2023 lors de la rencontre du budget 2023 et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public. Il n'y a aucune question.

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-12-187

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire